

DÉPISTAGE DE LA DYSPLASIE COXO-FÉMORALE - VS 2025

Lecture officielle de la radiographie et constitution du dossier.

ÉLÉMENTS TRÈS IMPORTANTS :

Afin que les clichés soient traités dans les meilleurs délais, il est vivement conseillé de respecter le protocole qui suit et d'en faire part à votre vétérinaire avant l'examen radiologique.

LE PROTOCOLE :

Un seul cliché admis qui doit être identifié de manière infalsifiable au sein même de la radiographie.

Les indications à mentionner sont les suivantes :

- Nom de l'animal
- Numéro de tatouage ou identification électronique
- Numéro de LOF
- Race et sexe
- Date de naissance
- Nom du vétérinaire pratiquant l'examen
- Date de la prise de cliché
- Latéralisation D – G

L'âge de l'animal doit être au minimum de 15 mois (quinze mois) au moment de la radio.

Une attestation doit être délivrée par le vétérinaire effectuant la radiographie, qui certifie avoir vérifié lui-même le numéro de tatouage de l'animal et sa conformité avec celui indiqué sur le cliché radiographique. De même sont précisées les modalités de réalisation de la radiographie (anesthésie générale, sédation, animal vigile).

La qualité technique du cliché doit être parfaite pour permettre une bonne analyse : tous les contours articulaires et la structure osseuse doivent être parfaitement nets.

Les clichés insuffisants ou approximatifs seront refusés.

Tout marquage effectué a posteriori (écriture au feutre, indélébile, étiquette collée sur le film, marquage par grattage de l'émulsion, perforation des films...) est susceptible d'être contrefait même s'il s'accompagne d'un certificat vétérinaire. Il ne peut donc donner lieu à interprétation.

DÉLAI : Il faut compter quelques jours à réception des radiographies chez le lecteur officiel.

ÉLÉMENTS À FOURNIR pour la lecture officielle

- ◆ Le cliché identifié par un marquage indélébile envoyé par votre vétérinaire sur le portail dédié à cet effet
- ◆ L'attestation sur l'honneur du vétérinaire (document fourni dans ce dossier)
- ◆ Bordereau de demande de dépistage (document fourni dans ce dossier).

RÈGLEMENT :

Par chèque libellé à l'ordre du CAMILA ou virement directement sur le compte bancaire :

Membre : 30 euros (par dépistage)

Non-membre : 60 euros (par dépistage)

TOUS LES DOSSIERS DOIVENT PARVENIR OBLIGATOIREMENT à :

Marie-Claire BELAIN

680 rue des Trois Magots - 59226 RUMEGIES

03.27.27.89.19 ou 06.88.71.39.88

ou de préférence par mail : marie.belain@wanadoo.fr